



Communauté de Communes

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Procès-Verbal de la réunion du 17 mai 2022

au Siège – Abbaye de la Séauve sur Semène

Etaient présents :

| | |
|--------------------------------------|---|
| Commune d'AUREC SUR LOIRE : | Mme TEYSSIER, Mme JOLIVET, Mme GOMEZ, M. ARNAUD, M. VALEYRE, Mme JANISSET |
| Commune de SAINT JUST MALMONT : | M. GIRODET, Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, Mme VINSON, M. MASSARDIER, Mme PRADIER, M. MOLLE, |
| Commune de SAINT DIDIER EN VELAY : | M. SALGADO, Mme GINET, M. DUFAURE DE CITRES, Mme CHALANCON-LYOTHIER, |
| Commune de SAINT FERREOL D'AUROURE : | M. RIVET, Mme BENABDESLAM, |
| Commune de PONT SALOMON : | M. DURIEUX, Mme ADJERIOU |
| Commune de LA SEAUVE SUR SEMENE : | M. MARCON, Mme SANDRON, |
| Commune de SAINT VICTOR MALESCOURS : | M. BOMPUIS, Mme ROYON |

Etaient excusés représentés :

M. VIAL : Commune d'Aurec sur Loire : Pouvoir donné à Mme JOLIVET
M. HAURY : Commune d'Aurec sur Loire : Pouvoir donné à M. ARNAUD
M. BLANCHARD : Commune de Saint Ferréol d'Auroure : Pouvoir donné à M. RIVET
M. MARCEAU : Commune de Pont Salomon : Pouvoir donné à Mme ADJERIOU

Étaient excusées :

Mme TARÉRIAT : Commune de Saint Didier en Velay
Mme VILLEVIEILLE : Commune de Saint Ferréol d'Auroure

Monsieur le Président ouvre la séance du conseil communautaire en indiquant que celui-ci est beaucoup moins chargé que le précédent. Il propose de nommer un secrétaire de séance, il fait remarquer que les secrétaires de séance « habituels » ne sont pas présents, et propose vu l'avantage de l'âge, à Monsieur ARNAUD de remplir cette mission.

Monsieur ARNAUD procède à l'appel :

- 24 conseillers communautaires présents,
- 4 conseillers communautaires excusés qui ont donné pouvoir (M. VIAL à Mme JOLIVET, M. HAURY à M. ARNAUD, M. BLANCHARD à M. RIVET, M. MARCEAU à Mme ADJERIOU),
- 1 conseiller communautaire excusé (Mme TARERLAT)
- 2 conseillers communautaire en retard (Mme BENABDESLAM, Mme VILLEVIEILLE)

Le Quorum est atteint.

Monsieur le Président souhaite installer Monsieur MASSARDIER, nouveau conseiller communautaire. Il indique qu'il remplace Monsieur FERNANDES qui avait lui-même remplacé très rapidement Monsieur COSENTINO. Il rappelle que pour le remplacement de conseillers communautaires, il convient de prendre l'ordre du tableau. Il précise que Monsieur MASSARDIER est très investi au niveau de la commission Aménagement du Territoire, et notamment sur l'étude pour l'attractivité des centres-bourgs, alors que Monsieur FERNANDES a en charge le sport et le milieu associatif. Il souhaite la bienvenue à Monsieur MASSARDIER.

Monsieur MASSARDIER se dit très heureux d'être présent ce soir, et tient à avoir une pensée pour Monsieur Louis COSENTINO très investi dans son mandat. Il annonce souhaiter s'impliquer au sein de Loire Semène.

Monsieur le Président confirme que Monsieur COSENTINO était très impliqué sur les sujets habitat et attractivité du territoire. Il considère que l'arrivée de Monsieur MASSARDIER vient dans la droite ligne de ce que faisait Monsieur COSENTINO. Au niveau de la commission, il annonce une délibération formelle lors du prochain conseil communautaire afin d'attribuer une place à Monsieur MASSARDIER.

Monsieur le Président propose de procéder à l'adoption du procès-verbal de la séance du 29 mars 2022 qui est approuvé à l'unanimité.

Administration Générale :
Lecture des décisions prises en application de
l'article L 5211-10 alinéas 3 et 4 du CGCT

Monsieur le Président donne lecture des décisions du Président n°20220321_P_042 à 20220505_P_074 et des décisions des bureaux du 22 mars, des 12 et 26 avril 2022 prises en application de l'article L.5211-10 alinéas 3 et 4 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il note que les décisions reflètent l'activité de la Communauté de Communes dans des domaines divers et variés. Il demande s'il y a des questions.

Administration Générale :
Rapport d'activités 2021

Monsieur le Président rappelle que la présentation du rapport d'activités avait été reportée, compte-tenu de l'ordre du jour conséquent du précédent conseil communautaire. Il annonce que

chaque Vice-Président ou Conseillère communautaire déléguée va présenter sa partie. Il indique que le rapport d'activités peut être consulté dans son intégralité, et qu'il reflète l'activité importante de la Communauté de Communes. Il ajoute que le Rapport d'activités devra également être présenté à chaque conseil municipal. Il tient à remercier et féliciter les Vice-Présidents et les Conseillères communautaires déléguées qui s'investissent pleinement dans leurs missions.

Monsieur SALGADO rappelle que la population de Loire Semène s'élève à 20 787 habitants au 1^{er} janvier 2022. Il reprend ensuite les chiffres présentés dans la synthèse notamment sur le nombre de conseils communautaires et de bureaux communautaires qui se sont tenus en 2021, puis le montant des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement. Il note que le budget Assainissement Régie se porte bien au niveau de l'Investissement. Il rappelle que le budget annexe Assainissement DSP concerne la station d'épuration de Saint Didier-La Séauve. Il fait remarquer également que le budget annexe Régie Eau Potable est sain également autant en Fonctionnement qu'en Investissement. Au niveau du budget annexe DSP Eau Potable, il constate un peu plus de dépense pour l'Investissement mais que ce sont des dépenses qui étaient nécessaires. Il rappelle que la compétence Economie appartient à Loire Semène, et représente une dizaine de budgets annexes. Il souligne globalement une situation satisfaisante. Il interviendra plus tard concernant le budget général pour annoncer une commission en vue de prévoir son amélioration.

Dans le cadre du Développement Economique, Monsieur le Président explique qu'il n'y a plus de parcelle disponible sur le territoire communautaire. Il signale qu'à l'heure actuelle, il y a près de deux demandes par semaine concernant du foncier économique, il prend pour exemple un artisan séauvois qui l'a récemment appelé. Il déplore que le territoire manque cruellement de foncier économique. Il rappelle que de nombreuses friches ont été recyclées et qu'il n'y a plus de terrain industriel. Il abordera plus tard le projet de la zone de Bramard qui est le projet en cours. Il reprend les données présentées sur le rapport pour la Pépinière du Viaduc de Pont Salomon et souligne que c'est une pépinière d'entreprises qui fonctionne très bien. Concernant l'Hôtel d'entreprises de Saint Just Malmont, il fait remarquer que cette dernière accueille principalement des activités tertiaires, et indique que le lot le plus important est actuellement disponible suite au départ de l'entreprise MUTEST.

Arrivée de Madame BENABDESLAM.

Monsieur le Président poursuit avec les projets en cours et notamment la ZA de Bramard, qui représente beaucoup de travail depuis de plusieurs années puisque les premières acquisitions ont débuté en 2004 et le travail conceptif en 2014. Il souligne beaucoup de détermination et de travail au niveau des élus, mais aussi au niveau des services. Il rappelle qu'actuellement le projet est en phase d'enquête publique et il invite tout le monde à y participer. Il indique que toutes les remarques et tous les arguments peuvent s'entendre. Il se dit très fidèle à ses convictions au niveau de l'environnement, et se dit très fier de la construction de cette zone qui va très loin au niveau environnemental contrairement à ce qu'il entend actuellement. Il ajoute que cela va au-delà des compensations qui peuvent être proposées aujourd'hui. Il démontre que l'étude est allée très loin, et précise par exemple qu'on a pu compter 39 arbres pouvant accueillir des chiroptères. Il rappelle que cela représente 11 hectares défrichés sur un massif forestier qui comptait 450 hectares. Depuis une dizaine d'années, il entend peu de personnes s'émouvoir de toutes les coupes à blanc qui ont été faites et qui dépasse allègrement les 11 hectares. Il informe qu'il a été sanctuarisé 41 hectares sur lesquels il n'y aura pas de coupes à blanc, donc même si 11 hectares seront défrichés, 41 hectares seront préservés. Il ajoute que peu de zones humides seront impactées. Il insiste sur le fait que la demande est très forte de la part des entreprises locales. Etant dans la dernière ligne droite, il demande aux élus de se mobiliser sur cette enquête publique. Concernant le Pôle Economique et d'Usages Numériques, il explique que les travaux sont en cours au niveau de l'aménagement du château et des espaces. Il précise que le mobilier a été commandé et le chantier devrait être livré à la rentrée. Il se réjouit des forts taux de subvention car les partenaires financiers nous ont largement accompagnés à hauteur de 80% de subvention. Dans le cadre de l'extension de la zone d'activités des Portes du Velay, il rappelle l'accompagnement du porteur de projet au niveau de la déclaration de projet et de ses acquisitions

foncières. En ce qui concerne la Pépinière d'entreprises route de la Flachère, il signale que le travail avance, puisque le Maître d'œuvre XXL a été recruté et plusieurs scénarios ont été présentés en commission et en bureau communautaire. Il indique que le souhait est d'optimiser au mieux la parcelle. Il précise que le permis de construire a été déposé, que la phase de diagnostic est en cours et que le Dossier de Consultation des Entreprises concernant la démolition est abouti. Il annonce la livraison du bâtiment à l'horizon 2023. Il poursuit avec l'étude foncière et immobilière qui est presque terminée. Il estime que cette dernière est très utile, et permet par exemple aux communes d'élaborer leurs PLU voire leurs révisions de PLU, et leur donne les arguments nécessaires pour classer du foncier à vocation économique. Il explique que c'est un travail collaboratif avec les communes, afin d'étudier ce qui peut être étendu. Il ajoute qu'à la fin de cette étude des avant-projets sommaires pourront être présentés afin de savoir vers quel type de dépenses il serait possible d'aller. Concernant le soutien financier de Loire Semène aux entreprises, il rappelle que le Fonds d'Intervention Local, permet de mettre 1 € face à 4 € de la Région ou du LEADER. Il indique qu'en 2021 il a été versé 11 302 € par La Communauté de Communes Loire Semène correspondant à 4 dossiers. Dans le cadre de l'immobilier d'entreprises en lien avec le Département, il rappelle que Loire Semène met 12,5% de la somme versée par le Département, qui est plafonnée à 100 000 €. Sur les cinq dernières années, il note seize dossiers, soit l'aide du Département cumulée de 737 000 € pour 92 235 € d'aides de Loire Semène. Il précise que ce dispositif est un peu en suspend actuellement, car avec le champ législatif actuel, le Département tente de trouver des solutions pour perpétuer ce dispositif. Il termine avec les aides Covid, il indique qu'il y a eu 4 dossiers en 2021 pour une somme de 3 360 €. Il rappelle qu'au cours de la crise sanitaire il avait été mis en place une aide d'urgence, pouvant aller jusqu'à 1 000 € d'aides par entreprise correspondant à 2 loyers. Il signale que sur l'ensemble du dispositif, 68 dossiers ont été aidés, pour un montant de 66 733,00 €.

Madame GINET aborde la partie Aménagement du Territoire, Environnement, Habitat et Tourisme. Elle tient à rendre hommage à Monsieur COSENTINO, qui était très impliqué au sein de la commission. Elle signale que les événements marquants et le fonctionnement de la commission sont repris dans le rapport présenté. Pour le programme Habiter Mieux, elle explique que cela correspond à une aide pour lutter contre la précarité énergétique, à hauteur de 44 dossiers en 2021. Elle poursuit avec l'étude d'attractivité des Centres Bourg pour laquelle Loire Semène est accompagnée du Bureau d'Etudes CITADIA. Elle rappelle que dans ce cadre Aurec sur Loire, Saint Just Malmont et Saint Didier en Velay ont été fléchées Petites Villes de Demain. Elle précise que le dispositif fait l'objet d'un point au Schéma de Mutualisation. Elle ajoute le travail dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial et Territoire à Energie Positive avec le PETR. Elle explique que ce dernier a lancé un document de planification. Elle signale que le travail est assez avancé : le diagnostic a été élaboré et une stratégie est ressortie. Elle indique que les Plans d'action seront définis au cours de l'année 2022. Elle annonce la signature d'une convention de partenariat avec la Région dans le cadre de la Mobilité. Elle note également l'élaboration, en collaboration avec l'association Cachalot, d'une enquête sur les pratiques de déplacement à l'échelle de Loire Semène. Concernant l'Office de tourisme, elle précise que c'est un point marquant de la commission, et tous les chiffres ont été présentés en commission. Elle fait constater que la fréquentation de l'office de tourisme est en légère baisse par rapport aux années précédentes. Elle note également la promotion et le succès du site des Gorges de la Loire avec un accent sur la communication en lien avec le syndicat mixte des Gorges de la Loire et la Communauté de Communes des Marches du Velay-Rochebaron. Elle ajoute qu'il a été constaté que les demandes sont principalement axées sur les activités de pleine nature ainsi que sur la culture. Elle explique que la commission et l'office de tourisme ont apporté leurs soutiens à l'application Rando en Haute-Loire pour valoriser les sentiers de randonnée, notamment le GR3. Elle indique que l'Office de Tourisme a participé au lancement de la plateforme digitale « Partir ici » ainsi que la vente de produits locaux. Elle explique que la commission a également travaillé sur 4 projets au niveau des aménagements touristiques : l'aire multi activités de La Séauve sur Semène, le parc paysager du Sambalou à Saint Just Malmont, la réhabilitation de la piscine d'été d'Aurec sur Loire reconvertie en parc aqualudique, et l'aménagement du spot de pleine nature - abords de la Semène à Pont Salomon. Elle annonce également l'aménagement du site d'escalade de la Semène sur lequel a été installé un éco-compteur. Elle poursuit en indiquant un gros travail sur la communication autour de 4 axes du déploiement des plans d'action avec la réalisation de vidéo, l'organisation

d'éducteur, la création du magazine Connexion. Elle aborde ensuite la création de l'espace VTT avec la proposition d'un grand réseau d'itinéraires de tous niveaux. Elle souligne également la création et commercialisation d'un Travelplan réalisé en lien avec les Gorges de la Loire. Concernant la grande traversée de la Haute-Loire, qui représente 600 km en VTT, elle explique que le projet a été initié par la MDDT, Loire Semène ayant participé au balisage qui s'est achevé en 2021. Elle signale aussi la participation à la réalisation d'un nouveau topoguide sur le GR3 qui est commercialisé depuis avril 2021.

Monsieur DURIEUX aborde la commission Bâtiments – Voiries – SIG. Il reprend le programme voiries 2021 mentionnés sur le rapport et précise que les travaux ont été effectués par l'entreprise MOULIN. Il rappelle ensuite le programme triennal 2018-2021 avec notamment l'entretien des chaussées effectué par l'entreprise EIFFAGE, l'entretien des accotements effectué par l'entreprise MOINE et l'entretien de la peinture routière effectué par l'entreprise ASP. Il détaille les différents travaux. Au niveau des Voiries et Bâtiments Communautaires, il rappelle qu'il a été dépensé 233 616,54 € TTC en fonctionnement et 230 326,69 € TTC en investissement. Il poursuit avec les travaux en régie réalisés par les agents de Loire Semène dont la liste a été présentée en commission et peut-être demandée au service si on le souhaite. Il reprend ensuite les chiffres du fleurissement, et rappelle que les plants sont fournis par les serres d'Aurec sur Loire et une visite est réalisée une fois par an. Il annonce la migration du site internet d'ArcOpole dans le cadre du SIG et reprend la mise en place et la mise à jour des données. Il souligne de travail conséquent réalisé par Yan DUMAS qui s'est proposé pour effectuer une formation au mois de septembre pour ceux qui le souhaitent sur l'utilisation des outils disponibles. Il conviendra aux communes de faire remonter leurs besoins et leurs souhaits. Il reprend ensuite les chiffres dans le cadre de l'informatique. Il termine avec l'étude sur la qualité de l'air dont il reprend les points. Il explique que la mission consistait au dépistage du radon dans les 4 crèches et les 4 accueils de loisirs. Concernant le radon, il annonce la mise en place d'une ventilation double flux à la crèche les matrus de Saint Didier en Velay.

Monsieur BOMPUIS aborde la commission Cycle de l'Eau. Il reprend les points présentés sur le rapport. Concernant l'étude inondation, il rappelle l'orage d'août 2019 qui avait causé de nombreux dommages à Aurec sur Loire et Pont Salomon. Il poursuit avec la renaturation du Sambalou, pour lequel la phase 1 vient de se terminer, et la phase 2 est en cours de lancement. Il ajoute les travaux de remise en état du bassin de la Sagne dont il reprend les détails présentés. Il continue avec l'aménagement du lotissement Côte Vieille à Saint Just Malmont. Il précise que le groupement de commande ne concerne pas le Syndicat des Eau Loire Lignon mais le Syndicat des Eaux de la Semène. Il termine avec l'Assainissement pour lequel il donne lecture du rapport. Dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement communautaire, il annonce la fin de l'étude qui a permis de définir le programme de travaux sur les 10 prochaines années. Il termine avec l'étude de diagnostic, schéma directeur et sécurisation de l'approvisionnement en eau potable.

Monsieur RIVET souhaite aborder la culture, le patrimoine et la communication. Il avait remarqué que ces derniers comportaient beaucoup de chiffres, mais il souhaite parler de l'aspect littéraire. Il souhaite aborder les sujets du réseau de lecture publique, de la programmation culturelle et de l'Education Artistique et Culturelle.

Sortie de Monsieur ARNAUD.

Monsieur RIVET explique que le réseau de lecture publique a continué à s'appuyer sur le numérique, avec des sélections d'ouvrage sur la page Facebook, la newsletter, la plateforme Altithèque. Il souligne l'intérêt pour chaque adhérent du réseau qui a accès gratuitement. Il évoque l'application Mabibli qui permet aux emprunteurs de consulter un catalogue commun. Il note moins de consultations, et fait remarquer qu'il n'y a pas eu de fermeture liée au contexte sanitaire en 2021. Il poursuit avec la création de la mission numérique, notamment par le recrutement de deux conseillers numériques, avec des missions à présent bien en place. Il trouve remarquable leurs interventions dans toutes les communes réalisées avec beaucoup d'efficacité.

Retour de Monsieur ARNAUD.

Dans le cadre de la programmation culturelle, Monsieur RIVET insiste sur le fait qu'il a été souhaité que cette dernière soit plus rattachée au terrain, et donc au réseau de lecture publique. Il rappelle qu'elle n'a débuté qu'en juin avec un certain nombre de reports toujours dus à la situation sanitaire. Il annonce que depuis elle n'est plus annualisée, et n'a plus de thématique précise, car il était souvent difficile, après avoir choisi un thème, de remplir avec des programmations correspondantes. Il note un rapprochement au plus près des besoins des habitants, et c'est pour cela qu'elle s'appelle « Culture et vous ». Il rappelle 17 animations en 2021, ainsi que les animations récurrentes comme les Tites z'Oreilles avec un retour en présentiel en octobre. Il ajoute que la version numérique avait rencontré un vif succès. Concernant l'Education Artistique et Culturelle, il précise que les projets sont élaborés sur une année scolaire. Il indique que le fil rouge en 2020 et 2021 était récit de territoire – Contes et légendes et pour 2021 et 2022 c'est l'Utopie. Il souligne cinq grands projets : la philo pour enfants, les cabanes qui seront exposées le 1^{er} juillet à Saint Ferréol d'Auroure, les théâtres d'ombres et une composition musicale à partir de la ferme des animaux. Au-delà de l'EAC, il signale d'autres projets comme une projection autour de la forge à Pont Salomon, le festival « Pas froid aux yeux ». Par ailleurs, il explique qu'il avait été décidé en commission d'interpeller les associations afin de présenter un projet culturel ou artistique de valeur communautaire. Il note peu de retour mais pense qu'il est intéressant de maintenir le dispositif. Il annonce que c'est l'association « Les amis du vieil Aurec » qui l'a remporté pour 2021, avec un roman-concert sur « l'homme qui plantait des arbres ». Concernant le patrimoine, il rappelle que des marchés ont été attribués pour la réhabilitation du Musée de la Faulx à hauteur de 7 lots. Au niveau de la communication, il revient sur les 20 ans et la vidéo qui a été faite et qui n'a malheureusement pas pu être montrée comme cela avait été souhaité, mais celle-ci est toujours existante et consultable. Il rappelle également un livret qui a été fait sur les réalisations les plus importantes de la Communauté de Communes. Il tient à insister sur la qualité de communication avec le personnel de la communication et de la culture, qu'il remercie pour avoir travaillé avec eux en bonne intelligence. Il annonce ou rappelle les départs d'Alexandrine RAMOS, d'Emilie LIBEYRE, de Pauline RUFFIE et de Guillemette RIMBAUD.

Monsieur le Président estime que la richesse du personnel fait la force de Loire Semène, car il y a des départs mais aussi des arrivées, et que cela permet de se remettre en cause en permanence. Il ajoute que les agents partent assez heureux, car ils ont vécu une belle expérience, qui leur a permis d'évoluer, de grandir. Il indique que ces départs causent toujours beaucoup de peine, car beaucoup de liens se créent, mais de la richesse est apportée avec les personnes qui arrivent.

Madame BONNEFOY aborde la commission Famille, Enfance, Jeunesse. Dans le cadre de la Petite Enfance, elle reprend les chiffres présentés dans le rapport. Elle rappelle également les principales actions de 2021. Elle revient sur les taux d'occupation des deux crèches communautaires et cite ensuite les diverses actions menées en 2021. Au niveau de l'enfance, elle présente les taux présents sur le rapport pour les accueils de loisirs Pierre ROYON, Les Galarès et L'Ilojeux, puis pour les périscolaires de La Séauve sur Semène, Saint Ferréol d'Aurour et Saint Victor Malescours. Elle fait constater une hausse des chiffres, notamment due à la crise sanitaire de 2020.

Concernant le CISPD, Madame JOLIVET rappelle que les missions se déclinent autour de 3 axes : la proximité (aller vers les jeunes), l'animation et des missions de sensibilisation et prévention. Elle explique que les journées Sécurité Routière concernent les élèves de 4^{ème} de Saint Didier en Velay et d'Aurec sur Loire avec la proposition d'ateliers thématiques permettant de mettre les jeunes face à un principe de réalité toujours très intéressant en matière de prévention. Elle indique que l'équipe met en place des actions Hors les Murs, et circule sur le territoire à la rencontre des jeunes. Elle signale également des activités sportives et culturelles. Elle explique que la chasse aux trésors a connu un vif succès en 2021. Elle note 76 activités au total avec une moyenne de 9 participants pour chacune. Elle revient sur les 31 chantiers éducatifs avec 194 participants et des activités proposées en contrepartie. Elle explique qu'un travail va avoir lieu pour modifier le terme CISPD peu parlant et valorisant. Elle termine en donnant les chiffres sur la fourrière automobile.

Monsieur le Président remercie les Vice-Présidents et les conseillères communautaires déléguées pour leurs présentations complètes et personnelles.

Le Conseil Communautaire prend acte de la communication.

Administration Générale :
Ressources Humaines : Tableau des effectifs : Mise à jour

Concernant la mise à jour du tableau des effectifs, Monsieur le Président rappelle le départ d'Emilie LIBEYRE qui suite à des entretiens sera remplacée par Julie PERRIN. Il annonce son arrivée au 13 juin, d'où la création d'un poste d'attaché territorial à 21h à compter du 13 juin 2022 correspondant aux fonctions de responsable du Service Développement pour cette période. Il précise que c'est un accord trouvé avec l'employeur de Madame PERRIN pour la période du 13 au 30 juin, puis la création au sein de la filière administrative à partir du 1er juillet 2022 d'un poste d'attaché territorial à temps complet correspondant aux fonctions de responsable du Service Développement. Il ajoute que le deuxième point concerne le départ d'un agent d'entretien qui effectuait 21h50 par semaine, et qu'il a été décidé de créer à compter du 1^{er} juin un poste sur le staff d'équipe de remplacement sur un poste de non titulaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la mise à jour du tableau des effectifs.

Administration Générale :
Complément Indemnitaire Annuel : Mise à jour pour les contrats de droit privé

Monsieur le Président rappelle que le RIFSEEP est constitué de l'IFSE et du Complément Indemnitaire Annuel. Il ajoute que le rapport présenté ce soir concerne une partie variable qui s'appuie sur la façon de servir de l'agent suite aux entretiens d'évaluation. Il explique qu'il est proposé de modifier la délibération du 30 juin 2020, dont étaient exclus de manière involontaire les contrats de droits privés notamment les contrats aidés et les apprentis. Il précise que cette délibération constitue un ajustement technique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la mise à jour du Complément Indemnitaire Annuel pour les contrats de droit privé.

Administration Générale :
Comité Social Territorial : Création

Monsieur le Président explique que la création du Comité Social Territorial est une simplification issue de la loi de transformation de la fonction publique. Il précise qu'il convient de fusionner le Comité Technique Paritaire et Comité d'Hygiène de Sécurité et de Conditions de Travail. Il indique que le fait de passer à une seule entité fait peu de changement, car Loire Semène avait pour habitude de convoquer les deux instances l'une à la suite de l'autre. Il propose également la reconduction des élus soit en titulaires : Monsieur GIRODET, Monsieur HAURY, Monsieur SALGADO, Monsieur MARCON et en suppléants : Madame PRADIER, Monsieur DURIEUX, Monsieur RIVET, Monsieur BOMPUIS. Aussi, en vue des prochaines élections professionnelles, il

annonce que cette délibération permettra de mettre en place le vote électronique grâce au Centre de Gestion. Il annonce que cela revient à un coût de 5 € par agent, soit 530 € pour 106 agents pour Loire Semène. Il ajoute que cela va permettre d'organiser un vote beaucoup plus facile pour le personnel qui n'aura plus à se déplacer. Par le biais électronique, il signale que le vote pourra se faire du 1^{er} au 8 décembre, et les agents qui le souhaitent pourront être accompagnés. Il explique que le dépouillement sera facilité, il n'y aura plus de clés mais un code de sécurité sera transmis aux assesseurs et au Président du bureau de vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Approuve la création du Comité Social Territorial de Loire Semène,
- Fixe le nombre de représentants du personnel titulaires au sein du CST local à 4 et restent inchangés,
- Valide une composition paritaire du CST entre les deux collèges, et ainsi fixe le nombre de représentants de la collectivité titulaires au sein du CST local à 4,
- Décide du recueil par le CST ainsi institué, de l'avis des représentants de la collectivité,
- Décide de ne pas instituer de formation spécialisée,
- Approuve le recours au vote électronique pour les élections professionnelles 2022 et les modalités de vote précitées.

| |
|--|
| <p><i>Finances – Mutualisation :</i> <i>Schéma de mutualisation : Approbation définitive</i></p> |
|--|

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur SALGADO.

Monsieur SALGADO rappelle que depuis leur création, les communautés de communes ont l'obligation de présenter au Préfet un schéma de mutualisation. Il précise que la commune de Saint Didier en Velay a délibéré. Il présente l'action n°1 et précise que le m² industriel est très rare et est d'intérêt général public afin de faire vivre les territoires. Il ajoute que Loire Semène a lancé une étude foncière et immobilière, car il est nécessaire d'avoir une vie économique. Il indique qu'il convient également d'avoir une veille foncière et regarder combien coutent les aménagements de zone comme pour la ZA de BRAMARD. Concernant l'action 2, il rappelle que 3 communes ont été élues Petites Villes de Demain mais le choix politique a été de porter l'étude sur toutes les communes de Loire Semène. Il indique que les communes ont toutes les mêmes problématiques. Il rappelle qu'un chef de projet en bonne partie financé par l'Etat a été recruté. Il estime que tous ces diagnostics vont permettre aux élus d'avoir des projets et des objectifs au niveau de leur commune. Il poursuit avec l'action 3 soit la mise en place progressive d'une saison culturelle intercommunale, et souligne que l'objectif est de lancer une saison culturelle au niveau intercommunal. Il indique qu'il convient d'avoir l'avis des acteurs locaux, de terrain et des communes et ainsi monter en puissance. Il précise qu'il faut que les gens s'habituent à travailler ensemble et se déplacer sur le territoire. Il enchaîne avec l'action 4 et la prévention de la délinquance, il estime qu'il ne faudrait pas citer ce mot mais plutôt de l'incivilité. Il explique simplement qu'il est envisagé d'instaurer une police intercommunale. Il ajoute qu'il convient de savoir combien cela coûterait à la collectivité, car il a été constaté que les incivilités sont grandissantes sur l'ensemble du territoire. Il annonce qu'un questionnaire sera prochainement envoyé aux communes afin de pouvoir étudier le besoin de chacune. Concernant l'action 5 et le portail familles, il indique que c'est un bel exemple de mutualisation. Il explique que cela permet aux familles d'avoir accès à tous les services voire même à certains services des communes ainsi que d'être plus lisible. Il poursuit avec l'action 6 concernant l'Eau et l'Assainissement, il rappelle que Loire Semène a déjà pris la compétence suite à la loi NOTRe qui oblige les collectivités à avoir la compétence au 1^{er} janvier 2026. Il fait remarquer que cela représente plusieurs budgets annexes, car tout n'est pas géré de la même façon au niveau des communes. Il explique qu'une étude est en cours afin de voir comment vont être gérés l'Eau et l'Assainissement pour le futur à l'échelle de Loire Semène. Il passe ensuite à l'action 7 SIG et explique que cela correspond à des couches ajoutées au cadastre. Il considère que c'est un bon outil

et annonce une formation des agents des communes dans le but de démocratiser l'outil, et démontrer que ce dernier est très utile. Il termine avec l'action 8 et le potentiel photovoltaïque du territoire. Il explique que la loi environnementale se durcit et impose pratiquement sur toutes les nouvelles constructions du photovoltaïque ainsi que sur les bâtiments existants. Il ajoute qu'il convient de voir au niveau de Loire Semène comment faire des économies, voire même, comment gagner de l'argent. Il indique qu'une entreprise ferait l'étude gratuitement par rapport à un ensemble de bâtiments qui aurait été défini. Il demande s'il y a des questions.

Monsieur ARNAUD a constaté qu'il y avait eu des remarques à Saint Victor Malescours et estime qu'il conviendrait de les partager. Il demande également si Saint Didier en Velay a délibéré à l'unanimité ou s'il y avait des remarques également.

Monsieur SALGADO indique que cela a été délibéré à l'unanimité.

Monsieur BOMPUIS explique que lors de la présentation du schéma de mutualisation au conseil municipal de Saint Victor Malescours, il y a eu beaucoup de remarques et d'interrogations. Il a donc été décidé de se réunir ultérieurement et de préparer une réponse en fonction. Il reprend les différentes remarques présentes sur la délibération action par action :

- Action 1 : Il indique que des questions se sont posées concernant l'émergence des études, savoir si toutes ces dernières sont utiles. Il a été constaté qu'ils ne voyaient pas trop le lien de cette action avec la mutualisation et qu'il n'y a pas beaucoup de chiffrage.
- Action 2 : Il explique que la question s'est posée afin de savoir quelles aides la commune peut attendre. Il demande également ce que signifie la « convention valant ORT signature en septembre/octobre ».
- Action 3 : Il a été constaté de gros problème de communication quant à la saison culturelle et notamment les activités qui concernent les communes, principalement sur Saint Victor Malescours.
- Action 4 : Il signale que le conseil municipal ne voit pas l'intérêt de créer une police intercommunale pour Saint Victor Malescours, car la commune n'a pas de besoin.
- Action 5 : Au niveau du portail familles, il indique qu'il y a eu des questions quant aux évolutions qui vont arriver, sur le calendrier ainsi que sur le référencement des assistantes maternelles.
- Action 6 : Concernant l'Eau et l'Assainissement, il précise que la question s'est posée sur le fait d'effectuer une nouvelle étude en particulier sur l'eau potable.
- Actions 7 et 8 : Il signale qu'il n'y a pas eu de remarques sur ces sujets.

Plus généralement, il note que les conseillers municipaux de Saint Victor Malescours qui siègent au sein des différentes commissions ne retrouvent pas les points abordés lors de ces dernières.

Monsieur le Président souhaite répondre quant à la fiche 1 sur l'aménagement de foncier et d'immobilier à vocation économique et laissera les autres Vice-Présidents ou Conseillères Communautaires déléguées répondre sur les sujets qui les concernent. Il souhaite que soit levé un certain nombre d'ambiguïtés. Concernant le fait de faire attention aux études, il tient à rappeler que cela ne concerne qu'une seule étude qui permet d'alimenter un certain nombre de réflexions notamment au niveau de la révision des PLU. Il lui semble important d'armer les communes lors des révisions de PLU. Il ajoute que cette étude est nécessaire dans le cadre de l'instruction des dossiers auprès des services de l'Etat, car il convient de démontrer au mieux les besoins et les capacités à travailler sur un certain nombre de secteurs. Au niveau de la mutualisation, il estime qu'il n'appartient qu'à nous de mutualiser, même si les besoins ne sont pas toujours les mêmes au niveau des communes. En ce qui concerne le chiffrage de cette étude, il rappelle que cela a fait l'objet d'une décision du Président à hauteur de 16 960,00 € HT. Il tient à préciser que cette dernière n'est pas encore terminée car il y aura aussi des avant-projets.

Concernant l'étude foncière, Madame GINET explique qu'il a été décidé d'ouvrir l'urbanisation des zones économiques dans le PLU de Saint Didier en Velay, il a été nécessaire de démontrer que toutes les friches avaient été résorbées, ce qui aurait été beaucoup plus onéreux pour

sa commune si le bureau d'études avait dû s'en charger. Concernant les remarques sur l'étude centre-bourg, elle rappelle que suite à la labellisation Petites Villes de Demain de 3 communes, cela va donner lieu à un plan d'action et un plan de financement, dans le cadre d'une convention Opération de Revitalisation du Territoire, soit ORT, signée avec l'Etat au mois de septembre. Malgré le fait que seules 3 villes aient été labellisées et comme vu lors de l'atelier stratégie du 10 mai, les quatre autres communes peuvent tout à fait se raccrocher à la convention qui sera signée avec l'Etat. Pour savoir s'il convient de se raccrocher ou pas, elle explique qu'une fiche a été réalisée par Marie BARTHELEMY qui montre ce que permet d'obtenir ce conventionnement.

Concernant l'étude centre-bourg, Monsieur BOMPUIS a effectivement constaté qu'il y a eu beaucoup de travail réalisé, mais étant donné que Saint Victor Malescours a lancé également une étude concernant la revitalisation de son centre-bourg, il trouve que les deux sont très proches. Il explique que le but de la réflexion était de savoir quel financement il serait possible d'avoir.

Madame GINET explique que dans la convention ORT, il sera possible de décider d'une Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat et de l'étendre à d'autres communes. Elle estime que cela permet d'obtenir un bénéfice. Elle annonce d'autres actions qui ne pourraient être obtenues comme par exemple la défiscalisation pour lutter contre les vacances de logement.

Monsieur le Président attire l'attention sur le fait que s'il n'y a pas de convention ORT il n'y aura pas d'OPAH. Il fait constater qu'on jalouse le territoire voisin avec la zone de revitalisation rurale, et ce genre d'étude peut peut-être conduire le législateur ou l'Etat à définir tel ou tel zonage. Il estime qu'il vaut mieux être dedans que dehors. Il admet que ces ateliers sont parfois très « technos » mais c'est un passage obligé pour obtenir éventuellement des gratifications à l'avenir. Après vérification auprès des services, il s'étonne des problèmes de communication et pointe peut-être un problème de communication interne.

Monsieur BOMPUIS fait état de spectacles passés sur la commune de Saint Victor Malescours sans que les élus en soient informés. Il trouve que c'est dommage, alors qu'il avait déjà prévenu qu'il fallait seulement prévenir la commune et que l'information était transmise.

Monsieur RIVET signale peut-être une confusion de communication entre la bibliothèque et la mairie. Il précise que toutes les informations sont données aux membres de la commission.

Monsieur BOMPUIS insiste sur le fait que cela ne s'est pas su et pense peut-être que ce n'est pas remonté suite à une commission.

Dans ce cas, Monsieur RIVET considère que c'est son problème.

Concernant la police intercommunale, Monsieur MARCON signale que les choses vont doucement, et rappelle le vœu de certaines communes ressorti lors de l'élaboration du Plan de Mandat. Il estime que ce n'est pas une affaire communautaire mais une affaire de maire. Il pense que l'installation d'une police intercommunale passera obligatoirement par les mairies, et qu'il est primordial que la communauté de communes serve de base pour les dialogues entre maires. Comme annoncé par Monsieur SALGADO, il rappelle qu'un questionnaire va être envoyé à chaque mairie afin d'évaluer les besoins de chacun. Il estime qu'il ne faut pas tirer de généralités et évaluer le coût d'un tel dispositif, ainsi que les besoins et de la capacité de chacun à mettre de l'argent public dans ce projet. Il considère qu'il ne faut pas aller trop vite en besogne et bien évaluer les besoins de chaque commune, et donc attendre le retour de ces dernières.

Madame BONNEFOY intervient quant aux remarques sur le portail familles, et pense qu'il pourrait s'élargir aux paiements en ligne. Toutefois elle rappelle qu'il convient que chacun s'imprègne de ce portail car ce qui a été compliqué, c'est que chaque commune a ses spécificités. Elle explique que certaines choses ne sont pas encore actées ou ne fonctionnent pas correctement.

Elle signale que les problèmes vont être réglés pour la rentrée 2022. Lorsque tout rentrera dans l'ordre, elle précise qu'il sera envisagé d'instaurer le paiement en ligne.

Concernant l'Eau, Monsieur BOMPUIS indique que tout le monde connaît sa position sur l'Eau Potable car il y a un dispositif qui fonctionne bien. Il lui semble qu'il était facile de faire passer ce schéma de mutualisation au conseil municipal en demandant si tout le monde était d'accord, mais les élus de Saint Victor Malescours ont souhaité l'approfondir. Il pense que ce n'est que du positif et remercie les élus qui ont répondu pour ces réponses.

Monsieur le Président fait remarquer qu'il n'y a pas que Loire Semène qui a des idées un peu « farfelues » concernant l'eau, puisque la Communauté de Communes des Marches du Velay-Rochebaron effectue la même étude de son côté. Il rappelle que les compétences doivent remonter aux communautés de communes, et qu'il est légitime de savoir comment on souhaite s'organiser. Il trouve également légitime que le syndicat mène une étude de son côté car une évolution est obligatoire. Pour conclure, il rappelle que la communauté de communes et ses communes ont un destin commun, même si tout le monde n'a pas les mêmes besoins, il est possible de réfléchir collectivement. Il ne souhaite pas que sa commune soit un frein si elle ne participe pas à tel ou tel projet, mais au contraire apporter de la réflexion et du soutien. Il estime qu'il ne faut pas regarder uniquement l'intérêt de sa commune mais celui de son territoire. Il remercie Monsieur ARNAUD d'avoir posé la question concernant cette délibération avec remarques, car cela a permis d'apporter des réponses et de lever des ambiguïtés. Il ajoute que cette feuille de route reste à conduire et à construire, il n'est donc pas nécessaire d'apporter toutes les réponses aujourd'hui mais au fur et à mesure jusqu'à la fin du mandat. Il estime qu'il est beaucoup trop tôt pour poser certaines questions, et qu'il serait d'ailleurs très prétentieux de pouvoir y répondre. Il propose de passer à l'approbation du schéma de mutualisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité approuve le schéma de mutualisation.

Compte-tenu que certaines communes n'ont pas délibéré, Monsieur le Président rappelle que leur avis est considéré comme favorable. Il rappelle également la délibération de la commune de Saint Didier en Velay.

Finances – Mutualisation :
Budget Annexe Régie Assainissement : Décision
Modificative n°1

Monsieur SALGADO présente la décision modificative n° 1 du Budget Annexe Régie Assainissement, suite à une erreur d'affectation pour une inspection vidéo. Il explique que cela concerne l'opération 101 pour un montant de 400 € qui concernait la route de Bozon à La Séauve sur Semène et non pas la rue de l'ouest à Saint Ferréol d'Auroure.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité approuve la décision modificative n°1 du Budget Annexe Régie Assainissement.

**Aménagement du Territoire, Environnement, Habitat
et Tourisme :**
**Aire d'activités pleine nature de La Séauve sur
Semène : Avenants financiers pour prix nouveaux**

Concernant l'Aire d'activités de pleine nature de La Séauve sur Semène, Monsieur le Président indique que les travaux touchent à leurs termes. Il explique qu'au niveau du lot n° 1, un avenant concerne l'entreprise SDRTP pour des prix nouveaux. Il ajoute que la commission a examiné le dossier juste avant la séance. Il précise qu'en plus des prix nouveaux, il convient de prendre en compte des travaux non réalisés ou réalisés en plus. Il rappelle que le marché était de 43 400,10 € et qu'il passe à 42 739,60 € soit une baisse de - 660,50 € HT. Il poursuit avec le lot 3 qui concerne les Pépinières FOURNEL pour des prix nouveaux ainsi que des travaux non réalisés ou réalisés en plus, soit un marché initial de 34 843,00 € qui passe à 31 932,09 € donc une moins-value de - 2 910,91 €. Il continue avec le lot 4 qui concerne l'entreprise JS Concept et la suppression de 2 articles correspondant à 2 agrès, choix qui a été discuté avec la commune. Il rappelle le marché initial de 51 670,35 € qui passe à 49 365,75 € soit une moins-value de - 2 304,60 €. Il précise que la moins-value sur l'ensemble des marchés représente 5 876 €. Il estime que c'est une bonne nouvelle qui en accompagne une mauvaise. Il explique avoir eu confirmation de Monsieur le Préfet, lors d'une récente réunion, qu'il ne sera plus possible de récupérer le FCTVA sur tous les aménagements de terrains, aménagements touristiques... Sur cette opération, il fait remarquer que c'est une mauvaise nouvelle pour la Communauté de Communes et pour la Commune qui se partagent le reste à charge. Il donne une idée de ce que cela peut représenter, car au départ lors de l'APD, si l'on récupérait le FCTVA, la part de chacun était de 47 000 €. Il ajoute qu'il y avait eu une bonne surprise lors de l'ouverture des plis, et ainsi le reste à charge représentait 39 000 € chacun, mais sans récupérer la TVA cela revient à 59 000 € chacun. Il signale qu'il en sera de même sur les autres chantiers d'aménagements touristiques soit environ 460 000 € de manque à gagner. Il pense que c'est une baisse de dotation déguisée et rappelle que c'est la loi de finances qui a prévu ce changement.

Madame ROYON demande s'il y a un effet rétroactif.

Monsieur POMMIER répond que la loi s'applique à partir du 1^{er} janvier 2022.

Monsieur le Président ajoute qu'il fallait passer au bon moment, comme par exemple Saint Victor Malescours et son stade. Il souligne que des opérations ont été lancées avant que la loi de finances « tombe ». Il estime que l'on ne peut pas abandonner des projets comme ça.

Monsieur VALEYRE demande quel type de travaux cela concerne.

Monsieur le Président répond que cela concerne les aménagements de terrain et non pas sur la voirie ni le bâtiment. Il donne quelques exemples et précise que cela peut faire l'objet de chiffres conséquents.

Monsieur BOMPUIS considère qu'il est inadmissible que des projets prévus et financés, soient modifiés de la sorte du jour au lendemain. Il se dit heureux pour le stade de Saint Victor Malescours.

Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Approuve les avenants de moins-value au marché de travaux de :
 - L'entreprise SDRTP pour un montant de - 660,50 € HT
 - L'entreprise FOURNEL Pépinières pour un montant de - 2 910,91€ HT
 - L'entreprise JS CONCEPT pour un montant de - 2 304,60 € HT
- Autorise Monsieur le Président à signer lesdits avenants.

Cycle de l'Eau :
Travaux d'Assainissement et d'Eau Potable :
avenant n°1 au lot n°1 : Commune de Saint Just
Malmont

Monsieur BOMPUIS propose un avenant de moins-value au lot n°1 concernant les travaux de la commune de Saint Just Malmont en matière d'Assainissement et d'Eau Potable. Il liste les détails de l'avenant comme présentés dans le rapport. Il rappelle que le montant initial du marché était de 107 759,00 € HT et que l'avenant propose une moins-value de - 1 157,96 €, soit un montant total de marché de 106 601,04 € HT. Il propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Approuve l'avenant de moins-value (- 1 157,96 € HT) au marché de travaux à passer avec l'entreprise Eurovia Agence LMTP,
- Autorise Monsieur le Président à signer ledit avenant.

Cycle de l'Eau :
Travaux d'Assainissement et d'Eau Potable: Avenant
n°1 de moins-value au lot n°3 : Commune de Saint
Ferréol d'Auroure

Monsieur BOMPUIS poursuit avec l'avenant de moins-value concernant les travaux d'assainissement sur la commune de Saint Ferréol d'Auroure. Comme précédemment, il reprend les détails de l'avenant présentés dans le rapport. Il rappelle que le montant initial du marché était de 73 135,00 € HT et que l'avenant propose une moins-value de - 2 313,00 €, soit un montant total de marché de 70 822,00 € HT. Il propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Approuve l'avenant de moins-value (- 2 313,00 € HT) au marché de travaux à passer avec l'entreprise SMTP,
- Autorise Monsieur le Président à signer ledit avenant.

Cycle de l'Eau :
Travaux d'Eaux usées et Eaux Pluviales Lotissement
Côte Vieille à Saint Just Malmont : avenant au
marché de travaux

Monsieur BOMPUIS passe à l'avenant au marché de travaux pour le lotissement Côte Vieille à Saint Just Malmont qui concerne la commission Cycle de l'Eau et non pas Bâtiments – Voiries – SIG comme précisé sur le rapport. Il rappelle que le montant initial du marché était de 344 742,77 € HT soit 413 691,32 € TTC. Compte tenu du refus d'un riverain, il explique que les canalisations ont du se poser sur la parcelle voisine soit une plus-value de + 15 585,00 € HT. Il annonce donc un marché total de 360 327,77 € HT soit 432 393,32 € TTC. Il propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Approuve l'avenant de plus-value (+15 585 € HT) au marché de travaux à passer avec l'entreprise TREMA / Bouchardon SA,
- Autorise Monsieur le Président à signer ledit avenant.

Monsieur le Président précise qu'il y aura une actualisation de prix sur ce marché.

Monsieur POMMIER confirme que cette modification est nécessaire aux yeux de la trésorerie.

***Famille, Enfance, Jeunesse et Prévention de la
Délinquance :***
***Tarification des structures Famille-Jeunesse de
Loire Semène : Mise à jour***

Monsieur le Président aborde le dernier point du conseil communautaire concernant la mise à jour de la tarification des structures Famille-Jeunesse. Il tient à féliciter le travail de cette commission et remercie Monsieur le Vice-Président et les deux conseillères communautaires déléguées. Après avis du bureau communautaire, il considère qu'une proposition assez équilibrée est présentée.

Monsieur MARCON laisse les conseillers communautaires prendre connaissance des tableaux présents dans le rapport. Il souhaite revenir sur les motivations qui ont animé la commission, notamment le fait de s'appuyer sur la volonté du Plan de Mandat. Il rappelle qu'il était souhaité que Loire Semène continue d'assurer un service auprès des familles du territoire le plus juste possible. Il ajoute qu'il était important de veiller à ce que la tranche des familles qui travaillent, soit préservée. Il souligne que cette hausse tarifaire était inéluctable, compte-tenu de l'inflation actuelle, et qu'il fallait répercuter à minima ces augmentations pour ne pas impacter les finances de la Communauté de Communes. Il tient à préciser que cette hausse n'a pas été effectuée de bon cœur, mais qu'il a été décidé de procéder de la manière la plus juste possible, en essayant de garantir des tarifs abordables. Il indique que des comparaisons ont été effectuées par rapport aux secteurs alentours, notamment au niveau du Département de la Loire, et que nos tarifs restent tout à fait corrects. Il ajoute que cette répercussion impacte trois secteurs à commencer par les camps communautaires, qui subissent la hausse la plus importante. Il explique qu'il a été décidé à chaque fois de créer deux nouveaux Quotients Familiaux supplémentaires. Il a constaté que le coefficient 7, pour l'instant le plus haut, pouvait être amendé par deux coefficients supplémentaires. Il précise qu'il a également été décidé de simplifier les démarches d'inscriptions pour les familles et en vue de limiter des coûts de fonctionnement pour Loire Semène. Il signale que le sujet a été évoqué en bureau, car dans les services de l'enfance, il y a des services qu'il juge indispensables aux familles, comme les crèches, le périscolaire, mais que les camps communautaires restent un bonus et ne sont pas vitaux.

Madame ROYON s'interroge sur les plaquettes concernant les camps.

Madame BONNEFOY indique qu'elle va en parler en fin de conseil.

Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la mise à jour de la tarification des structures Famille-Jeunesse de Loire Semène.

Compte-rendu des commissions et réunions diverses

Monsieur le Président propose de passer au tour de table.

Madame BONNEFOY annonce que la plaquette des camps est toute fraîchement imprimée, avec les programmes. Au vu des tarifs des transports, elle indique que la proximité a été choisie, soit Yssingeaux, le Chambon sur Lignon, Saint Pierre de Bœuf et Chamrousse. Elle annonce les inscriptions dès le lundi 06 juin sur le portail familles. En ce qui concerne l'Espace de Vie Sociale de

Saint Just Malmont, elle détaille le programme mai-juin 2022, les activités étant gratuites, il convient de s'inscrire en amont. Elle signale un objectif au niveau de la Communauté de Communes, qui est d'avoir de plus en plus de jeunes qui possèdent le BAFA, donc un BAFA d'approfondissement aura lieu du 04 au 09 juillet pour un coût de 390 € au sein de l'accueil de loisirs Pierre Royon. Elle explique qu'après une séance de 8 jours, les jeunes peuvent travailler en centre de loisirs.

Monsieur BOMPUIS revient sur la dernière commission Cycle de l'Eau lors de laquelle l'EPAGE Loire Lignon et le bureau d'études ont présenté l'étude complémentaire, spécifique aux inondations. Il signale que le rendu n'a pas satisfait les élus de la commission car il ne correspondait pas au travail souhaité. Il explique que cela s'est mal terminé car ils n'ont pas terminé la présentation. Il annonce un rendez-vous en visio avec le bureau d'études afin de voir comment ils vont procéder et comment cela va évoluer pour la suite. Il demande à Monsieur ARNAUD s'il souhaite prendre la parole. Il déplore beaucoup d'amalgames entre l'étude de l'EPAGE Loire Lignon et l'étude de Loire Semène sur les cours d'eau.

Monsieur ARNAUD indique que la difficulté vient du fait que le bureau d'études s'est mis en tête de faire une étude qui ne correspond pas à nos attentes telles qu'exprimées lors de la réunion de lancement. Il note également un télescopage avec un retard de rendu de cette première phase d'étude par l'EPAGE Loire Lignon qui a vraisemblablement reçu un premier travail du bureau d'étude en juillet 2021 et qui nous a été transmis pour avis en février/mars 2022. Il rappelle les deux études menées en parallèle, notamment une sur l'ensemble des cours d'eau principaux du territoire pour l'EPAGE, dont ils ont souhaité décaler le rendu. Au niveau de la présentation de la seconde nous concernant plus directement, il signale qu'il a été oublié d'intégrer dans l'analyse de terrain, un certain nombre de talwegs qui avaient été demandés pour recensement et analyse. Il insiste sur le fait que le rendu n'apporte rien de nouveau, notamment sur les secteurs à risque inondations, avec un travail plus poussé en terme de modélisation hydraulique nécessaire. Il ajoute qu'il a été proposé de revoir ensemble la répartition du travail qui est prévu dans cette étude afin de compléter l'état initial qui est primordial, mais le bureau d'études, a priori, ne souhaite pas donner une suite favorable. Il craint que cela arrive au conflit, voire à la fin de l'étude. Il pense que le bureau d'études a l'habitude de réaliser le travail sur des cours d'eau principaux, et là, l'étude est différente, il n'arrive pas à se caler niveau méthodologie.

Monsieur le Président estime qu'on est très exigeant, mais il faut l'être au vu des coûts que cela représente.

Monsieur ARNAUD précise qu'il y a 11 000 € engagé sur l'état initial, sur une étude totale de 60 000 € HT. Avant l'échange avec le bureau d'études, il indique qu'il conviendra d'étudier la question des subventions avec l'EPAGE, afin de ne pas les perdre car elle sont à hauteur de 50%.

Monsieur le Président pense qu'il faut alerter les financeurs de cette situation, ainsi que par rapport au travail du bureau d'études. Au niveau de Saint Just Malmont, il avoue avoir très peu de culture en ce qui concerne les inondations. Il explique ne pas être inquiet sur les cours d'eau mais sur les talwegs qui deviennent des torrents. Il avoue avoir été impressionné lors des derniers épisodes orageux et ajoute qu'il convient d'avoir des éléments afin de pouvoir conduire un certain nombre d'actions ou de travaux si besoin. Il remercie les élus de la commission pour leur vigilance.

Madame JANISSET demande si l'étude porte uniquement sur les talwegs.

Monsieur BOMPUIS répond que c'est l'étude de l'EPAGE uniquement.

Madame JANISSET demande quand il y aura les résultats ainsi que le temps que cela devrait durer.

Monsieur ARNAUD précise que cela devrait être terminé, mais maintenant tout dépendra du résultat de la conciliation. Il précise qu'il y avait le même bureau d'études sur les talwegs et sur les

cours d'eau, ce qui était intéressant. Il déplore qu'en cas de changement d'opérateur l'étude risque d'être incomplète. Pour Aurec sur Loire, il souligne que la zone inondable de la Loire avec la particularité du barrage de Grangent n'est pas intégré dans cette problématique.

Madame JANISSET s'interroge sur la prévention des inondations notamment la question des débordements.

Monsieur le Président rappelle que le barrage n'est pas un barrage écrêteur de crue. Il convient qu'il est possible de diverger, mais il est sûr que nous aurons peu la main sur ce genre de choses.

Madame JANISSET revient sur le fait d'être écrêteur de crue, et précise que cela sert pour l'aval mais pas en amont.

Monsieur le Président demande quelle question est posée en filigrane.

Madame JANISSET rappelle qu'à partir du 1^{er} janvier 2018 il y a obligation de Prévention des Inondation qui correspond au PI de GEMAPI. Elle ajoute que cela concerne Aurec sur Loire.

Monsieur ARNAUD évoque le PPRI et indique qu'il n'y a pas d'éléments nouveaux.

Madame JANISSET précise que le PPRI ne sert pas à ça.

Monsieur ARNAUD fait remarquer que sur la particularité de la Loire, il y a déjà un PPRI. Il indique que l'étude n'apportera pas d'éléments nouveaux par rapport au PPRI déjà en place.

Madame JANISSET évoque les mesures pour lutter contre les conséquences négatives des crues.

Monsieur ARNAUD pense que cette étude peut apporter notamment par rapport aux confluences entre la Loire et la Semène.

Madame JANISSET pense que ce n'est pas forcément vrai. Elle pense que c'est à prendre en compte dans la prévention des inondations. Elle estime que lorsque l'on traite un sujet on le traite correctement.

Monsieur ARNAUD lui confirme que c'est l'objectif.

Monsieur le Président indique que c'est pour cela qu'il y a deux études.

Madame JANISSET trouve que ce n'est pas logique d'avoir écarté la Loire car c'est elle qui inonde Aurec sur Loire.

Monsieur ARNAUD insiste sur sa particularité compte tenu de son PPRI.

Madame JANISSET indique donc que cela va permettre de déboucher sur des mesures palliant aux inondations ou au moins pour les réduire.

Dans le cadre de la prévention des inondations, Monsieur ARNAUD explique que la Loire aurait pu être intégrée dans une problématique de digue, ce qui est le cas pour Bas en Basset. Mais dans le cadre d'une zone inondable avec le PPRI, il ne voit pas ce qu'il est possible de faire en dehors de la maîtrise foncière qui est déjà faite sur la commune. Il indique qu'il n'y aura pas de création de nouvelles digues.

Madame JANISSET estime qu'il faudrait faire évoluer le cahier des charges en changeant le mode de fonctionnement, et ainsi réduire les conséquences du barrage de Grangent.

Dans ce cas, Monsieur le Président explique qu'il faudrait que le budget de la collectivité passe dans les pénalités que pourraient imposer EDF, et demande qui le souhaiterait. Il estime que l'on mélange les sujets.

Madame JANISSET n'est pas d'accord car lors d'une baisse de niveau, EDF ne perd rien, car cela ne change pas la puissance.

Monsieur le Président répond que ce n'est pas ce qu'ils nous ont indiqué.

Madame JANISSET explique qu'il le font aujourd'hui.

Monsieur ARNAUD tient à rajouter que l'étude a un but opérationnel avec des actions et des mesures qui sont faites pour réduire le risque et l'identifier, afin d'engager des actions à vocation hydraulique. Il estime qu'on tombe dans le schéma d'aménagement des eaux et qu'on est plus sur un aménagement opérationnel mais l'adaptation d'un équipement déjà existant. Il ajoute que cela peut faire l'objet d'une étude quantifiée mais que cela dépasse le territoire de Loire Semène.

Monsieur DURIEUX revient sur la commission Bâtiments – Voiries- SIG qui s'est tenue le 22 mars dernier. Il indique que la préparation budgétaire pour la partie Fonctionnement a été évoquée, et les chiffres de 2022 sont assez similaires à 2021. Il en donne les détails. En ce qui concerne l'Investissement il annonce qu'il est prévu 150 000 € pour les bâtiments communautaires et le même montant pour les voiries. Il annonce le lancement de l'étude énergétique des bâtiments communautaires et rappelle les différentes étapes de mise en place. Il explique que l'étude en est à la phase 1 soit l'examen de l'existant, et le tour des structures a été effectué. Il ajoute que ce passage d'expert avait été annoncé aux communes en cas de besoin, mais il n'y a pas eu de demandes de leurs parts. Il ajoute que le marché triennal 2021 a été évoqué, notamment tout ce qui a été fait. Il rappelle que les entreprises ont changé. Concernant le marché triennal, il annonce pour 2022 la finalisation des caniveaux en béton à Saint Ferréol d'Auroure, les fossés à Pont Salomon, de la peinture routière sur plusieurs communes comme pour les enrobés. Il détaille les travaux d'Investissements qui ont été effectués en 2021, et annonce pour 2022 la ZA de la Garnasse à Saint Just Malmont ainsi que la route de Montbrison à La Séauve sur Semène pour les enrobés. Il rappelle que le marché a été attribué à l'entreprise BORNE TP de Saint Julien Molin Molette pour un montant de 135 000 € pour un marché estimé à environ 170 000 €. Il signale que les projets 2023 ont également été évoqués notamment les ecureuils entre Pont Salomon et Saint Ferréol d'Auroure et la traversée de Malmont. Il poursuit avec le balayage effectué par VEOLIA Propreté et reprend les heures pour chaque communes. Il ajoute que le SIG a fait l'objet d'un point et il en profite pour remercier Yan DUMAS qui fait un travail énorme. Il indique qu'il va être demandé aux communes si une formation est souhaitée sur le SIG et sur QGIS.

Monsieur RIVET signale qu'il n'y a pas eu de commission. Il souhaite répondre à Monsieur BOMPUIS et informer de quelques dates :

- Dédicace de Marion JANIN le 18 mai à 18h au siège de Loire Semène,
- Balade avec Sylvie CHAVANAT le 20 mai à 14h à Saint Didier en Velay,
- Atelier « Préparer ses vacances » en lien avec les conseillers numériques le 25 mai à Pont Salomon,
- La fête des Tites Z'Oreilles le 4 juin à l'abbaye,
- Soirée Vinyle le 7 juin à la Médiathèque d'Aurec sur Loire
- Tites Z'Oreilles et Musica'LS le 11 juin à Aurec sur Loire, le 15 juin à Saint Didier en Velay
- Le marathon du conte à Aurec sur Loire le 2 juillet
- Ateliers robotiques du 06 au 13 juillet dans chacune des médiathèques et bibliothèques

Il revient sur les chasses aux trésors du patrimoine à Saint Ferréol d'Auroure et Saint Victor Malescours sur proposition des étudiants de BTS d'Yssingaux. Il souligne un travail remarquable, et le passage de plus de cents personnes. Il indique qu'il y a des petits livrets à disposition.

Monsieur SALGADO revient sur les finances. Il rappelle que la situation de fonctionnement est à prendre en considération. Il explique qu'il convient d'analyser et de creuser des pistes d'économie de fonctionnement potentielles. Il annonce donc une commission au mois de juin 2022 dont la date exacte sera précisée ultérieurement. En ce qui concerne l'Investissement, il ajoute qu'il faudra évoquer la taxe d'aménagement suite à la loi 3DS qui impose de transférer la taxe d'aménagement générale ou la taxe d'aménagement des futures ZA à la Communauté de Communes.

Concernant le dispositif Petites Villes de Demain, Madame GINET annonce que la convention ORT devrait faire l'objet d'une délibération du Conseil Communautaire du 12 juillet prochain, mais chaque commune doit délibérer au préalable. Elle ajoute que la convention doit être à disposition des administrés un mois avant la délibération en conseil municipal. Elle rappelle que cette dernière comptera uniquement les trois communes labellisées au départ mais elle peut être amendée. Dans le cadre de l'étude de revitalisation des centres bourgs, elle annonce des actions de concertation en vu des administrés qui seront organisées, toutes les dates ne sont pas encore toutes validées par le bureau d'études.

Monsieur le Président fait constater beaucoup d'informations sur les News de la Semène, notamment sur la visite de Mme la Présidente du Département sur les deux cantons, mais également le Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dont il salue la bienveillance et la disponibilité. Il indique qu'un des sujets abordés concernait la contractualisation. Au niveau de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, il indique que ce sont surtout 2 projets phares par commune et pour Loire Semène qui seront aidés à court et moyen terme. Au niveau du Département, il note des aides plus spécifiques sur la Communauté de Communes, le tourisme, le soutien au programme d'Assainissement ainsi que la partie CAP 43 qui participe aux projets des communes.

Madame TEYSSIER rappelle la venue de la Présidente du Département les 26 et 28 avril concernant la présentation des dispositifs Coopération d'Ambition Partagée. Concernant l'immobilier d'entreprises, elle explique qu'avec la loi 3DS, un travail est en cours actuellement pour voir ce qui peut être fait au niveau des entreprises.

Monsieur le Président propose de conclure cette séance.

La séance est levée à 21 h 00.

Fait à la Séauve sur Semène, le 24 mai 2022

Le Président,

Frédéric GIRODET

